

Répartition de l'enveloppe  
recherche 2017

**Commission de la recherche du Conseil académique  
du 6 décembre 2016  
Délibération 2016/12/CR-059**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L.712-6-1 et L.712-7 ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment ses articles 38, 39, 40 ;*

*Vu la délibération du Conseil d'administration n°2016/09/CA-09 en date du 28 septembre 2016 en tant qu'elle fixe l'enveloppe des moyens alloués à la recherche ;*

**Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche, adoptent pour l'exercice 2017, la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la recherche décrite dans le tableau ci-joint, à l'exception du cofinancement d'un contractuel pour le laboratoire LERASS.**



Toulouse, le 8 décembre 2016  
Le Président

Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 40

Nombre de membres présents ou représentés : 2

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

# Synthèse 2017

	Recettes	Dépenses
Dotation recherche SYMPA	5 612 613 €	
Préciput ANR	604 035 €	
Partenariat CNRS	70 000 €	
Dotations aux structures de recherche		5 049 921 €
Actions transverses		200 600 €
Temps pour la recherche		250 330 €
Appui à la recherche		702 000 €
<i>Dont documentation électronique</i>		680 000 €
Cotisations/adhésions		42 797 €
Actions ponctuelles		41 000 €
<b>Total</b>	<b>6 286 648 €</b>	<b>6 286 648 €</b>